



L'AMI DU LITTORAL

Bulletin de l'association
LES AMIS DU LITTORAL NORD BASSIN ARCACHON

Siège social : 12 avenue de la Gare
Adresse postale : B.P. 51 33740 ARÈS
05 56 60 08 27 - 06 13 57 88 92
Site Internet : <http://www.amisdu littoral.fr>

janvier 2014 n° 73

EDITORIAL

A l'occasion de l'échange des vœux de l'an dernier, paraphrasant la belle invitation de Paul Valéry : « Ami, n'entre pas ici sans désir », j'avais souhaité à chacun du désir, pour la vie courante et le futur qui vient.

Cette année encore, je dis bien sûr, Bonne Année, mais je voudrais à nouveau dépasser ce traditionnel échange de vœux et souhaiter à tous, individuellement et collectivement, de ne pas assister simplement au spectacle de la recomposition du monde qui s'opère sous nos yeux, mais d'en devenir un acteur. Et cela nous le pouvons. Devenons acteur. Le changement est partout dans le monde et bien sûr aussi chez nous. Le pire serait de rester passif et de se contenter de subir.

A nous de créer du lien et de donner toute sa place au voisinage et à ce que peut apporter la proximité. On peut trouver localement savoir, compétence et ressource sans aller les chercher au loin. Méfions nous du très lointain pour nos besoins élémentaires.

A nous d'œuvrer pour une société de confiance et de responsabilité où chacun respecte l'autre et sans laquelle notre monde deviendrait un enfer.

A nous de rappeler les contraintes du respect de l'environnement, sans arrogance, et toujours en essayant de convaincre.

C'est à ces conditions que l'on peut voir naître une nouvelle économie respectueuse de l'homme et de la planète, seule capable d'humaniser nos sociétés développées : certains l'appellent déjà l'économie positive.

Cet éditorial qui je l'espère, sera lu dans l'optimisme, est malheureusement porteur de tristesse en ce qui concerne l'envasement du Bassin. Les zostères (les herbes des crassats) ne reviennent pas sur les bordures littorales et les bords des chenaux, l'érosion par courants, vagues et vent, rend l'eau turbide, c'est-à-dire porteuse d'éléments fins qui se déposent partout sous forme d'une vase brune empêchant à nouveau les zostères de pousser. L'envasement des esteys côtiers est extrême, certains commençant à disparaître. Pour comprendre ce qui se passe et voir comment agir pour corriger ou infléchir le processus à l'œuvre, des études sont nécessaires ainsi que la mobilisation de tous les acteurs institutionnels. Ce devrait être facilité par la création du Parc Naturel Marin, qu'on nous annonce proche.

Vous trouverez, comme d'habitude, en fin de bulletin, un papillon à remplir à renvoyer à l'association avec votre cotisation 2014. Faites le sans attendre.

Michel Gautier

Sortie du 18 Juillet 2014

Le choix de notre destination du vendredi 18 Juillet s'est porté sur la cité médiévale de Monpazier, dans un état de conservation remarquable. Notre visite se poursuivra l'après-midi par la visite du château Gontaut-Biron, tout proche. Le rendez-vous de départ est fixé devant la tour d'Arès à 6h45 du matin. Retour à Arès aux alentours de 19 heures. Nous serons attendus à Monpazier à partir de 10h30 pour une visite guidée.

Le déjeuner est prévu dans un restaurant de Monpazier.

La visite guidée du Château est fixée à 15 heures.

Le montant de la sortie : Adultes : 53 €. Enfants de < de 12 ans : 46 € (car, restaurant, visites compris)

Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes au : 05 56 60 08 27 - Par mail : f.weeber@orange.fr

P.L.U

Vous le savez, par jugement du 10/07/2013 le Tribunal Administratif a annulé le PLU d'Andernos approuvé le 24/10/2011 en confirmant tous les motifs d'illégalité que nous avions soulevés, à savoir :

Sur la forme : l'irrégularité de la concertation et l'insuffisance de l'évaluation environnementale.

Sur le fond : l'illégalité des projets d'urbanisation du Coulin, du golf et son parc résidentiel, du secteur "Le casino" ainsi que du secteur "Matoucat".

Le 25/09/2013 le Maire d'Andernos a interjeté appel de ce jugement en argumentant que, selon lui, les lois avaient été respectées. L'instruction de ce dossier d'appel sera close le 14/02 prochain et fera ensuite l'objet d'une analyse par les juges de la Cour Administrative d'Appel. Le délai dans lequel sera prononcé le jugement d'appel n'est pas connu.

Cet appel n'étant pas suspensif de la décision du TA, c'est le POS ancien de 1985 qui s'applique à nouveau,

avec toutes les incohérences que cela suppose dans la situation actuelle 29 ans après !

Le Conseil Municipal a donc été contraint de prescrire l'élaboration d'un nouveau PLU et a mis en œuvre la concertation réglementaire. Par ailleurs, considérant que le POS devait être adapté aux enjeux économiques et sociaux de la commune, il a décidé le 28/10/2013 de prescrire la révision du POS en poursuivant l'objectif d'autoriser la réalisation d'une opération sociale d'habitat sur le secteur de "Matoucat" et l'implantation d'un pôle de loisirs sur le secteur "Le casino", ignorant ainsi volontairement le caractère illégal de ces deux zones formulé par le TA.

Dans ces conditions, et puisque la municipalité d'Andernos n'entend pas se conformer au jugement rendu par le TA et n'attend même pas les conclusions de l'appel interjeté sur ce jugement, nous poursuivrons les recours qui s'imposent à l'encontre de cette révision du POS pour faire appliquer le droit.

J-F P

L'ÉTOFFE VÉGÉTALE MASSIF FORESTIER LANDAIS

Par Christian Barinoil

LA NATURE ET LE PAYSAGE

La ressource en eau est un élément important du paysage landais. Elle provient de l'eau de pluie, des rivières, des étangs et de 2 nappes l'une superficielle et l'autre souterraine.

L'excès d'eau en hiver et la sécheresse du sol en été, influencent la végétation, l'agriculture, l'économie, l'habitat et le mode de vie des landais. Quatre grands paysages caractérisent le Massif Forestier Landais.

La forêt de protection mince plantation de pins près du littoral, cultivée par l'homme pour retenir le sable des dunes. Ici, les pins se régénèrent naturellement et sont protégés du vent par les dunes. Cette forêt est jardinée par l'Office National des Forêts. Outre les pins, un sous-bois de chênes, d'arbousiers et de genêts colonise le relief tourmenté du littoral. Sur le plateau landais, et derrière la **forêt de protection**,

on trouve la forêt de pins ou forêt de production, semée et cultivée par l'homme pour le commerce du bois. Les pins sont en général alignés et le sous-bois est éliminé pour améliorer la croissance des arbres.

La forêt-galerie située le long des rivières et des ruisseaux et qui est composée d'arbres feuillus – chênes, aulnes, saules... – **Les landes rases** qui n'existent plus que sur les terrains militaires de Souge, Captieux et Cazaux, et qui rappellent la lande d'avant la forêt de pins.



LES PLANTES ET LES ANIMAUX

Le sol des landes est très foncé et se compose de sable blanc recouvert d'un humus noir qui colore ses grains. Il n'a pas la couleur du sable de la plage. Si nous creusons en forêt un trou de 50 cm à 2 m de profondeur, nous pouvons trouver une ou plusieurs couches **d'aliots** imperméables de 30 cm à 1 m 20 d'épaisseur. En période de pluie, plus cette couche est proche de la surface du sol, moins l'eau peut s'infiltrer en profondeur. L'eau recouvre le sol et forme une zone de marécages. L'aliot gène également le passage des racines. La nature de la végétation des sous-bois de la **pinède** indique la quantité d'eau que contient le sol.

En lande sèche – l'aliot est à plus de 2 m en profondeur – poussent la callune, la bruyère cendrée et l'hélianthème.



En lande mésophile – ni trop sèche, ni trop humide, l'aliot se situe entre 50 cm et 2 m en profondeur – se trouve la fougère aigle.

En lande humide – l'aliot est à environ 50 cm en profondeur – s'étendent la molinie et la bruyère à quatre angles.



© www.konia-photo.com

Dans toutes les landes, la brande pousse sur les terrains pauvres et l'ajonc sur les terrains plus « riches ». Sans oublier les champignons comme les cèpes et les girolles que l'on mange à l'automne.

La faune enfin, dépend du milieu environnant : plus la nature et la géométrie – taille, forme... – de la végétation sont variées, plus il y a d'habitats différents pour les animaux et en particulier les oiseaux.



Chevrette

Les mammifères les plus courants dans les landes de Gascogne sont les lièvres, écureuils, ragondins, cerfs et chevreuils, sangliers, renards...



Sanglier



© Jean-Pierre Bedez

On trouve aussi des serpents, grenouilles, brochets, anguilles... ■

**Programme de nos activités 2014
de février à juillet**

**Pour les inscriptions aux visites appeler le 05 56 60 08 27 ou au 06 13 57 88 92 ou par mail à l'adresse :
f.weeber@orange.fr**

rdv 13h30 – Esplanade Dartiguelongue à Arès

Jeudi 20 février au Cap Ferret	Visite d'un blockhaus
Jeudi 20 mars à Bordeaux Participation : 5 € par personne Inscription	Visite du musée des Compagnons
Jeudi 18 avril à Claouey	Randonnée plage et forêt Avec M. Bernard Barrière
Jeudi 22 mai à Vensac et Montalivet Participation par personne : 5.50 € Inscription	Visite du moulin de Vensac et de la grange du patrimoine à Montalivet
Jeudi 24 juin à Bordeaux Participation : (16 € sous réserve) par personne Inscription	Visite nocturne de Bordeaux
Vendredi 18 juillet RDV : 6h45 Car, visites, restaurant : 53 € par personne Enfants de < de 12 ans : 46 € Inscription	Visite de Monpazier en Dordogne et du Château Gontaut-Biron

Les destinations programmées peuvent être modifiées en cours d'année.

Cotisations annuelles

Membre	individuel	Couple
Actif	12 €	18 €
Bienfaiteur	30 €	45 €

NOM Prénom.....

Adresse.....

Téléphone..... E-mail.....

Cotisations donnant, dans tous les cas, le même droit de vote à l'Assemblée Générale
Règlement des cotisations à l'ordre des « Amis du Littoral Nord-Bassin » BP 51 ARES 33740